

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1068

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 44 TER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les chambres d'agriculture sont des organismes professionnels qui n'ont pas vocation à défendre des intérêts environnementaux.